

Rapport du Président

Commission permanente du
jeudi 20 octobre 2022

N° CP-2022-9-3-1

N° applicatif 4640

3^{ème} Commission

Commission Santé et accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées

Service instructeur

Unité prévention innovation

Service consulté

LA PAROLE À L'USAGER : DONNER LA VOIX AUX SANS VOIX

Résumé : « Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA), instance consultative représentant les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, présidée par le Président de la Collectivité européenne d'Alsace, a répondu à un appel à projets de l'Agence Régionale de Santé Grand Est (ARS), dans le cadre de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie. Le projet « La parole à l'utilisateur, donner la voix aux sans voix » a été retenu. Le présent rapport a pour objet d'autoriser la signature de la convention afférente et ainsi de pouvoir percevoir la subvention de 5 500 € allouée par l'Agence Régionale de Santé.».

L'outil nommé « HANDIFACTION » est un baromètre visant à évaluer le respect d'une éthique de l'accès aux soins des personnes en situation de handicap. Il se présente sous forme de questionnaire, mais gagnerait à être davantage connu et utilisé.

Le projet porté par le Conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) vise à :

- promouvoir l'outil et former les usagers, les familles et les professionnels à cet usage afin d'augmenter le nombre de réponses au questionnaire,
- prendre en compte la voix des usagers en matière d'accès à tout type de soins (à l'hôpital, en ville, en ruralité, en urgence, en psychiatrie...) et quel que soit l'âge,

- repérer des axes d'amélioration de l'outil.

C'est pourquoi 5 rencontres de présentation/formation à l'outil HANDIFACTION seront organisées dans les cantons de Wissembourg et de Mulhouse. Les professionnels seront également sensibilisés à l'outil par le biais de « référents », afin d'inciter les personnes concernées à exprimer leurs retours d'expériences sur l'accès aux soins.

Le projet sera mis en œuvre entre le 1er juillet 2022 et le 31 juillet 2024.

L'Agence Régionale de Santé, via sa Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie, cherche à favoriser la participation des citoyens en matière de santé. C'est pourquoi elle a décidé d'allouer une subvention de 5 500 € au projet « donner la voix aux sans voix ».

Le CDCA étant présidée par le Président de la Collectivité européenne d'Alsace, la convention d'octroi des fonds, jointe en annexe 1, liera et la Collectivité européenne d'Alsace et l'ARS.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'autoriser l'encaissement de la subvention d'un montant de 5 500 euros pour le compte du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie pour la réalisation du projet La parole à l'utilisateur : « Donner la voix aux sans voix » porté par le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie ;
- d'approuver les termes de la convention à intervenir avec l'Agence Régionale de Santé Grand Est, relative au projet *La parole à l'utilisateur* : « Donner la voix aux sans voix », jointe en annexe 1 au présent rapport ;
- de m'autoriser à signer ladite convention.
- de préciser que les crédits concernés seront encaissés sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P100	P100O001	P100E02	T05	(4366) 75-757-425	5 500 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY